

LE GROUPE DE TRAVAIL

Règlement Européen des Produits de Construction (RPC)

Le groupe de travail Règlement européen des Produits de Construction (RPC) est ouvert depuis Novembre 2024 à tous les membres UFME

Le GT RPC s'attache à préparer l'application de la nouvelle version du Règlement européen Produits de Construction (RPC 2024) publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 18 décembre 2024.

Son programme de travail est :

- **Le suivi des travaux réglementaires (règlement socle et actes délégués d'application)**
 - Décryptage des évolutions par rapport à la version actuelle du RPC.
 - Calendrier d'application.
- **Le suivi des travaux normatifs**
 - Demande de normalisation pour la famille Portes, Fenêtres et Fermetures : segmentation des normes, liste de caractéristiques essentielles, méthodes et niveaux d'évaluation.
 - Préparation de contributions pour normes harmonisées produits et scénarii conventionnels pour les règles de catégories de produits (cPCR).

Son articulation avec les autres GT de la Commission Technique :

- **GT Environnement**
 - Caractéristiques essentielles environnementales (scénarii de fin de vie, transition FDES vers déclarations de performances et conformité CE).
- **GT Numérique & BIM**
 - Digitalisation des données, travaux sur le passeport numérique produit.
- **GT Acoustique et Thermique**
 - Méthode d'évaluation et format d'échange de données (composants et menuiseries).

Votre contact



Ludivine MENEZ

Déléguée Technique
l.menez@ufme.fr
01 47 17 69 20